



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence École du Petit-Collège

Le jeudi 21 mai 2020

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 27 mai 2020. La version intégrale du plan de lutte de l'école est disponible sur notre site Internet :

Actions réalisées en 2019-2020 :

- Gestion des crises et conflits au quotidien
- Présences de 4 TES (dont 2 écoles et 2 classes TSA) en tout temps, ajout d'une 5e TES en cours d'année et bonification des heures en psychoéducation
- Organisation de deux locaux TES (un sur chaque étage) pour accueillir les élèves qui ont des difficultés
- Installation d'un coin calme dans certaines classes (avec élèves à besoins particuliers)
- Ateliers Vers le Pacifique au préscolaire et première année
- Planification et présentation d'ateliers de sensibilisation à la violence et l'intimidation et ateliers Gang de choix pour des classes ciblées
- Discussions sur l'encadrement des élèves et mise en place d'un système école de renforcement tangible (bracelet)
- Rédaction de protocoles individualisés pour encadrer certains élèves et aménagement d'une salle d'apaisement pour des élèves ayant des besoins particuliers
- Campagne sur les déplacements sécuritaires et bienveillants réalisée dans le cadre du Programme de soutien aux comportements positifs
- Formation de médiateurs pour aider à la résolution de conflits et augmentation de la présence TES sur la cour
- Réorganisation des espaces de jeux sur la cour d'école

Impacts de nos actions :

Appropriation d'un langage commun relatif à la résolution de conflits et conscientisation à la violence et à l'intimidation.

Développement de liens d'entraide et de communication positive entre les élèves du 3e cycle et les plus petits.

Augmentation de la motivation des élèves à se déplacer dans le calme et le silence.

Augmentation du sentiment de sécurité des élèves par la mise en place de mesures d'encadrement.

Actions prévues pour 2020-2021 :

- Poursuite des actions mises en place en 2019-2020 (ex.: protocole d'intervention en cas de violence et d'intimidation, procédure de signalement)
- Semaine thématique contre la violence et l'intimidation (conférence sur l'intimidation et signets pour tous les élèves)
- Diffusion du bilan du plan de lutte à l'ensemble du personnel, des parents et des élèves.
- Animation du programme Vers le pacifique aux élèves du préscolaire jusqu'à la 4e année. Animation du programme « L'intimidation à notre école, on en veut pas, qu'on se le dise! » en 4e. Animation du programme Ma culture dans le Respaix en 5e année et animation du programme « Gang de choix » en 6e année. Animation de sous-groupe d'habiletés sociales.
- Adaptation du code de vie en images dédiés aux élèves à besoins particuliers et ajout à l'agenda des gestes réparateurs.
- Enseignement explicite des comportements attendus relatifs au code de vie (Programme Soutien aux comportements positifs)
- Création d'un signet résumant le plan de lutte pour remettre aux élèves lors de la semaine thématique.
- Former les membres du personnel à l'intervention 100% et fournir aux médiateurs/animateurs un recueil de jeux d'animation.
- Présence des médiateurs/animateurs sur la cour pour augmenter la bienveillance ainsi qu'améliorer la résolution des conflits.
- Remise mensuelle de certificats pour valoriser les comportements attendus
- Favoriser un temps calme dans chaque classe (retour récréation, retour diner)
- Planifications d'activités permettant un échange entre les élèves et les adultes afin de créer des liens.
- Temps de récréation différent pour les élèves du préscolaire.
- Mettre en place le Plan de Surveillance Stratégique.
- Promouvoir l'utilisation de la boîte de signalement anonyme
- Sondage, auprès des élèves, sur le sentiment de sécurité à l'école

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour



Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

